



## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 01.10.2019

**Présents :** Jean ETIENNE, Jean Paul HYVERNAT, Gérard BOULICAUT, Claude DONIER, Françoise RICARD, Maxence DUPUPET, Franck CAILLON, Stéphanie PLAZA, Hugues DESFORGES, Pierre TERRAIL, Claire DRAMAIX, Bernadette JOUBERT-ROQUIS, Christophe FAVRE, François CLAVIER.

**Absent excusé :** Claude ALLES.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ETIENNE, Maire.**

**Constatant l'existence d'un quorum, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.**

### Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2019

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des voix.

### FINANCES

1. Tarifs inscription au tennis municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

De ne pas appliquer d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de maintenir les tarifs du tennis municipal comme suit :

◆ Adulte Lachassagne	75.00 €
◆ Jeune Lachassagne (moins de 18 ans et étudiants)	41.00 €
◆ Adhésion à partir de mai (résident à Lachassagne)	60.00 €
◆ Adulte extérieur à la commune	85.00 €
◆ Jeune extérieur à la commune (moins de 18 ans)	50.00 €
◆ Carte invité	41.00 €
◆ Clef éclairage	2.40 €
◆ Carte à la journée	8.00 €
◆ Carte vacances 1 semaine	18.00 € + caution 50 €
◆ Carte vacances 1 mois	46.00 € + caution 50 €
◆ Accès tournoi club extérieur	40.00/jour de tournoi + caution 100.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

**-D'ADOPTER** les tarifs pour les inscriptions au tennis communal à compter du 01 janvier 2020 proposés ci-dessus.



2. Acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle de terrain B 632 route de la Colline à Lachassagne, appartenant à M COBOS et Mme CHAUSSINAND, M. NAULIN et Mme PERRET, M. et Mme RIMOUX.

**Monsieur le Maire rapporte que :**

**Vu** la proposition de M. COBOS et Mme CHAUSSINAND, de M. NAULIN et Mme PERRET, et de M. et Mme RIMOUX, qui ont émis le souhait de céder pour l'euro symbolique à la commune de Lachassagne la parcelle B 632 d'une surface de 460 m2,

**Considérant** que la Commune est intéressée par l'acquisition pour l'euro symbolique de cette parcelle de terrain pour l'aménager en parking public communal,

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

D'acquérir la parcelle précitée ci-dessus, pour l'euro symbolique,

Demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires,

Rappelle que les frais d'acte resteront à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'acquérir la parcelle B 632, d'une surface de 460 m2 route de la Colline à Lachassagne, pour l'euro symbolique

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale COLOMBEL CARNIEL d'Anse,

**PREND** acte, que les frais liés à l'acte notarié resteront à la charge de la commune.

3. Acquisition pour l'euro symbolique des parcelles de terrain A 719,720 et 721, route des Crêtes à Lachassagne, appartenant à la SCI BAN et SCI BEYLAT PARTICIPATION

**Monsieur le Maire rapporte que :**

**Vu** la proposition des sociétés SCI BAN et BEYLAT PROMOTION, qui ont émis le souhait de céder pour l'euro symbolique à la commune de Lachassagne les parcelles A 719, A 720, et A 721, d'une surface de 345 m2,

**Considérant** que la Commune est intéressée par l'acquisition pour l'euro symbolique de ces parcelles de terrain pour en assurer l'entretien.

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

D'acquérir les parcelles précitées ci-dessus, pour l'euro symbolique,

Demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires,

Rappelle que les frais d'acte resteront à la charge du vendeur.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'acquérir les parcelles A 719, A 720, et A 721, d'une surface de 345 m<sup>2</sup> sis 275 route des Crêtes à Lachassagne, pour l'euro symbolique

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Renaud FONTAINE à Marcy,

**PREND** acte, que les frais liés à l'acte notarié resteront à la charge du vendeur.

#### PROJETS EN COURS / TRAVAUX / VOIRIE

1. **Restaurant scolaire** – Achat chariot liaison chaude - Entreprise Henri Julien : 1 701.60 € TTC – Livré le 23.09.2019
2. **Tennis municipal** – Devis entreprise 2<sup>nd</sup> SERVICE :  
Reprise d'une section de dalle : 1 488.00 € TTC + devis fourniture et mise en place d'un filet de tennis : 192 € TTC – Devis validés
3. **Ecole primaire**– Devis équipement numérique pour la 6<sup>ème</sup> classe –  
Entreprise FLEXINFO : 4317.60 € TTC – Devis validé
4. **Ecole / Salle animation rurale** – Devis pour changement blocs de secours et télécommandes – Entreprise SICLI : 468.85 € TTC – Devis validé
5. **Voirie** – Devis gestion des eaux pluviales route des Crêtes et route des Bois d'Alix –  
Entreprise EIFFAGE : 3 000.00 € TTC – Coût pris en charge par la Communauté de communes du Beaujolais
6. **Voirie** – Devis reprofilage chemin de Trechen (chemin d'accès aux vignes) – Entreprise RODRIGUEZ : 1 026.00 € TTC – Devis validé
7. **Panneau d'affichage lumineux** – Devis abonnement « DATA » chez un « multi opérateur »  
Annuité hébergement WEB : 300 € H.T  
Annuité abonnement DATA : 612 € H.T  
Devis validé
8. **Illuminations de Noël 2019** – Devis pose et dépose des illuminations –  
Entreprise SOBECA : Pose : 4 272.60 € TTC / Dépose : 1 405.30 € TTC - Devis validés
9. **CCBPD** – Installation panneaux solaires « Stop Connect » sur la commune de Lachassagne :  
Le modèle qui sera posé est un modèle avec un système de panneau solaire indépendant et non intégré comme annoncé lors du dernier Conseil municipal.

#### RESSOURCES HUMAINES

1. Recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent pour remplacer temporairement Mme Sylvaine CARTON, ATSEM :
  - Mme Camille CHATELARD du 02 septembre 2019 au 22 septembre 2019
  - Mme Melissa FARGETON du 23 septembre 2019 au 20 octobre 2019



2. Convention « tarif à l'acte » avec le service médecine statutaire et de contrôle du CDG 69

**M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent y recourir des missions temporaires de médecine statutaire et de contrôle.

Dans le cadre de ces missions, la commune peut obtenir les services d'un médecin agréé pour assurer des visites médicales d'embauche et/ou des visites au port de l'arme et/ou des visites médicales de contrôle de la justification des arrêts de travail (contre-visites) et/ou des visites médicales préalables à l'octroi ou à la prolongation d'un temps partiel thérapeutique ou d'un congé maladie pour suivre une cure thermale et/ou des expertises préalables à la saisine de la commission de réforme pour avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, la consolidation de cet accident ou maladie ou l'aptitude de l'agent concerné, ainsi que de conseils aux employeurs dans ce cadre. Formalisée par une convention, cette affectation de médecin agréé au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement par cette dernière d'une tarification à l'acte.

En conséquence, la commune de Lachassagne verse au Centre de gestion du Rhône une participation financière comme suit :

- 90 euros par visite pour les visites médicales de contrôle de la justification des arrêts maladie
- 90 euros par visite pour les visites médicales préalables à l'octroi ou à la prolongation d'un temps partiel thérapeutique ou à l'octroi d'un congé maladie pour suivre une cure thermale
- 90 euros par visite pour les expertises préalables à la saisine de la commission de réforme pour avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, la consolidation de cet accident ou maladie ou l'aptitude de l'agent concerné
- 30 euros par visite pour les visites médicales d'aptitude préalables au recrutement
- 100 euros par visite pour les visites médicales d'aptitude au port de l'arme.

Le montant de la participation pourra faire l'objet d'une révision annuelle par délibération du Centre de gestion du Rhône, qui sera notifiée à la commune de Lachassagne. La commune pourra résilier la convention dans le délai de 1 mois à compter de cette notification.

La convention est conclue pour l'année 2019 et est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de l'accomplissement de cette mission,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** du Centre de gestion que lui soit affecté, à compter du 02 octobre 2019, le personnel compétent chargé d'assurer les visites précitées ci-dessus à la demande de la collectivité lorsque celle-ci en manifeste le besoin.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion du Rhône

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.



## ENFANCE – PETITE ENFANCE

### 1. Retour sur la rentrée des classes du lundi 02 septembre 2019 :

- Classe PS – MS : 23 élèves – Enseignants Mme RENAUD et M. SAUJOT
- Classe MS – GS : 25 élèves – Enseignante Mme BADEY
- Classe CP – CE1 : 22 élèves – Enseignante Mme BUCHAILLE
- Classe CE1 : 24 élèves – Enseignante Mme SOURIOU
- Classe CE2 – CM1 : 22 élèves – Enseignante Mme PIAT
- Classe CM1 – CM2 : 22 élèves – Enseignantes Mme LE KIM et Mme RENAUD

### **TOTAL effectifs : 138 élèves – Ouverture d'une sixième classe**

Une réflexion est à mener concernant l'achat de lits superposés pour la couchette des enfants des petites et moyennes sections.

## FETES ET CEREMONIES

1. Retour sur la cérémonie de la libération de Anse – Dimanche 01 septembre 2019 au cimetière de Lachassagne
2. Organisation Concert gratuit de Jazz le samedi 05 octobre 2019 de 17h00 à 19h00 – Place du Village - Groupe DJOUKIL – Buvette sur place, Mme RICARD et Mme PLAZA, se sont portées volontaires pour tenir la buvette.
3. Point sur la marche des confitures le samedi 05 octobre 2019 :  
17ème édition organisée par l'interclasse en 3 des conscrits d'Anse-Ambérieux-Lachassagne  
Elle propose 3 circuits à la découverte de la confiture : 8kms, 14 kms ou 22kms.  
Inscriptions de 8h30 à 14h00 dans la cour de l'école de Lachassagne
4. Organisation de la remise des prix du concours « Embellir le Beaujolais des Pierres Dorées » le samedi 05 octobre 2019 à 14h00 à la salle des fêtes de Lachassagne
5. Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 12h00 sur la place du village, défilé au son de la fanfare de la Jeunesse Ansoise jusqu'au cimetière, dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un pot républicain offert par la Municipalité à la salle des fêtes.

## URBANISME

### **Dossiers en cours :**

- PC RIBEIRO : Construction maison individuelle
- PC MURAVKA : Construction maison individuelle
- PC SIDOROWICZ : Construction maison individuelle
- PC ARMILLOTTA : Construction maison individuelle
- 3 PC modificatifs SNC Château Parc St Vincent : Agrandissement en largeur du garage
  
- DP D'ADELER : Percement de façade
- DP CHAUSSIERE : Création et agrandissement d'ouvertures
- DP TALON : Construction d'un appentis
  
- CU Vente BEYLAT / PROMOTIONS CLP
- CU 82, route des Crêtes
- 2 CU 725, route des Crêtes



- CU Vente JARDIN / LE LEVREUR
- CU 407, route des Crêtes
- CU Succession MARTINANT
- CU 307 chemin des Grizemottes
- CU vente VERZI-CARBONNEL / UBELMANN-MALARTRE

## DIVERS

M. le Maire informe que l'association gérontologique de Anse a organisé avec le soutien des municipalités adhérentes, une après-midi récréative le vendredi 15 novembre 2019 à 15h00. Au programme, un spectacle musical, les réponses des participants sont souhaitées avant le 31 octobre 2019. Un courrier a été adressé aux seniors de la commune de Lachassagne.

Jean ETIENNE,  
le Maire

